

**Annexe n° 6. Réponse de M. Gilbert Sam-Yin-Yang, directeur  
de l'office de l'eau Réunion**



Saint-Denis, le 6 avril 2020

Action suivie par **Damien PAYET**  
dpayet@eaureunion.fr

**Monsieur le Président**  
**Chambre régionale des comptes**  
**44 rue Alexis de Villeneuve**  
**97488 SAINT-DENIS-CEDEX**

N/Réf. : eauRéunion/DP/2020/107  
V/Réf. : 20-163 notif rod1 OLE directeur.pdf

**Objet : Réponse au apport d'observations définitives de la  
Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des  
comptes de l'Office de l'eau Réunion pour les exercices 2015 et  
suivants**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 mars 2020 vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes de l'Office de l'eau Réunion pour les exercices 2015 et suivants. Ce rapport n'appelle aucune observation de notre part.

Cependant, l'Office de l'eau Réunion a d'ores et déjà pris des dispositions pour mettre en œuvre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Nous avons inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de l'Office prévu le 3 juin 2020 l'abrogation de la délibération 2013-019 du 12 juin 2013 relative à la création d'un emploi fonctionnel pour le poste de directeur de l'Office de l'eau Réunion.

S'agissant de la mise en œuvre des conventions avec les exploitants soumis au versement d'acomptes en dérogation à la déclaration et aux versements trimestriels prévus par l'article R. 213-76-4 du code de l'environnement, un projet de convention est envoyé à l'ensemble des gestionnaires concernés pour pérenniser le dispositif actuel de versement d'un ou deux acomptes en septembre de l'année d'exercice et en janvier de l'année de recouvrement, selon le montant total de la redevance concernée.

Enfin, nous avons adressé le 1<sup>er</sup> avril 2020 à l'ensemble des intercommunalités un courrier leur annonçant un contrôle ciblé sur la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'assiette 2019 qui doit être déclarée avant le 1<sup>er</sup> avril 2020 et notamment sur les dispositions prévues par le Grenelle 2 de l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Directeur,

**Gilbert SAM-YIN-YANG**